

Communiqué de presse – 4 novembre 2021

3 x OUI pour le PCSI

Les membres du Parti Chrétien-Social Indépendant ont tenu, jeudi 4 novembre 2021, leur assemblée cantonale à Bassecourt. Ils invitent à voter OUI aux trois objets fédéraux. Ils ont aussi exprimé leur regret face à la suppression de l'article 138, mais soutiennent la stratégie du Gouvernement jurassien.

Concernant l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts », les militants chrétienssociaux estiment qu'il est important de soutenir le personnel infirmier, en particulier dans le cadre de la crise sanitaire. Il leur semble urgent d'agir face à la pénurie de personnel actuelle et de reconnaître et valoriser le travail infirmier. Cette initiative a été acceptée à la quasiunanimité, car elle est nécessaire pour maintenir des soins de qualité et pour améliorer les conditions de travail des infirmières et infirmiers en Suisse.

Pour ce qui est de l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort », il a été constaté par l'assemblé que le système actuel ne convient plus. D'une part, celui-ci ne garantit pas l'élection de la personne la plus compétente et d'autre part, environ la moitié de la population suisse se considère sans étiquette politique et n'est donc pas représentée. L'initiative propose un changement de système souhaité par les délégués chrétiens-sociaux qui ont donc accepté celle-ci à l'unanimité.

Les membres PCSI ont aussi accepté la « Modification de la loi COVID-19 » à la quasiunanimité, en considérant qu'il est important de valider les mesures de l'Etat prise en faveur des activités économiques, sociales et culturelles.

En outre, les sympathisants ont pris position sur la question de l'article 138. Cet article est symbolique et tient à cœur au PCSI. Sans revenir sur les questions juridiques, la volonté d'une votation sur le retrait de cet article ralentira la procédure du transfert de Moutier. Bien qu'il ne soit pas question de renoncer à l'esprit de l'article 138 pour les sympathisants PCSI, ceux-ci soutiennent la stratégie du Gouvernement jurassien de supprimer cet article dans le but de voter rapidement sur le concordat permettant l'accueil de Moutier dans le Canton du Jura.

PCSI Jura